



Le projet de révision des normes de commercialisation pour la viande de volailles de la Commission européenne met en péril la production de volailles sous SIQO* et la bonne information des consommateurs

L'Union européenne (UE) a engagé une révision des normes de commercialisation pour la viande de volailles (règlement N° 543/2008 du 16 juin 2008). Dans le cadre de cette révision, la Commission européenne prévoit de changer les règles concernant l'étiquetage des modes d'élevage des volailles, ce qui met en péril la production de volailles sous SIQO et la bonne information des consommateurs.

Jusqu'à présent, les normes en vigueur depuis 1991, permettent aux opérateurs de mentionner le mode d'élevage de leurs volailles en choisissant parmi une liste de 5 mentions valorisantes, avec des définitions précises :

- a. « Alimenté avec x % de ... »
- b. « Elevé à l'intérieur - système extensif »
- c. « Sortant à l'extérieur »
- d. « Fermier - élevé en plein air »
- e. « Fermier - élevé en liberté ».

Le texte en vigueur précise : « *Pour indiquer les modes d'élevage, à l'exception des modes d'élevage organiques ou biologiques, aucune expression autre que les expressions ci-après et les termes correspondants dans les autres langues de la Communauté énumérés à l'annexe IV ne doit apparaître sur l'étiquetage* ». **Ces mentions sont donc exclusives : elles seules peuvent figurer sur les étiquettes en Europe.** Les opérateurs (éleveurs, abattoirs) sont d'ailleurs contrôlés pour vérifier le bon respect de ces règles.

Ces normes ont ainsi établi **une segmentation et un étiquetage clairs**. Elles ont notamment permis aux productions de volailles sous SIQO d'être clairement identifiées par les consommateurs, de trouver une place sur le marché et de se développer grâce à :

- Des **conditions de concurrence équitables** pour tous les producteurs européens
- Une **meilleure visibilité** : elles sont plus chères donc l'étiquetage est nécessaire pour faire connaître leurs spécificités
- Une **information claire des consommateurs** : ils savent précisément ce qu'ils achètent, les normes évitent la confusion et les abus.

Le projet de révision présenté par la Commission européenne fin 2022 change complètement les règles actuelles **en supprimant l'exclusivité de cette liste fermée de 5 mentions**. La nouvelle proposition de texte précise : « *Les mentions énoncées ci-dessous et les mentions correspondantes dans les autres langues de l'UE énumérées à l'annexe IV ne peuvent figurer sur l'étiquetage des produits visés à l'article 2 que si les conditions pertinentes énoncées à l'annexe V sont remplies...* ». **Les 5 modes d'élevage existants deviennent véritablement facultatifs, c'est-à-dire que tout opérateur européen pourra désormais utiliser n'importe quelle autre mention de mode d'élevage sans aucun contrôle.**

La disparition de cette liste fermée de 5 modes d'élevage entrainera le fleurissement d'un grand nombre de mentions incontrôlées (exemples : « Poulets des champs », « Poulets de plein vent », « Poulets libres », « Poulets à l'air libre » ...). Les consommateurs seront perdus, ne sauront plus à quelles mentions se fier, ils achèteront les produits les moins chers et les mieux « marketés ».

*SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine

Une telle évolution sera catastrophique pour le modèle avicole français son mode d'élevage fermier, ses signes de qualité, son économie et ses emplois dans les territoires ruraux. En Occitanie l'enjeu est tout aussi important.

La filière avicole régionale* compte 6 IGP (associées ou non à un Label Rouge) et plusieurs Label Rouge :

- Volailles fermières du Gers (IGP/LR),
- Volailles fermières du Languedoc (IGP/LR),
- Volailles fermières du Lauragais (IGP/LR),
- Poulet ou chapon des Cévennes (IGP),
- Volailles fermières sous (LR)

Elle représente (*Sources AIRVOL et Agence Bio) :

- 850 éleveurs engagés en LR/IGP pour 17.7 millions de volailles
- 120 éleveurs en AB pour 1,45 millions de volailles
- 7 couvoirs
- 11 Organisme de production
- 15 abattoirs

Ce projet est une **ABERRATION en termes d'information des consommateurs, de protection des agriculteurs et de durabilité**. Il va à l'encontre de toutes les annonces faites en France au sujet de « la montée en gamme » et en Europe des objectifs fixés par le « le Green deal » et la « Farm to fork strategy » qui visent à soutenir la production locale et durable.

*SIQO : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine